



# **Investissez dans les paradis sociaux**

Cahier n° 23 - Actes de la journée d'étude du CIEP  
Louvain-la-Neuve - 10 novembre 2017

# Table des matières

<b>1 – Introduction</b>	
Par Mario BUCCI .....	<b>3</b>
<b>2 – Et si on changeait de lunettes ?</b>	
Par Dorothée BOUILLON .....	<b>5</b>
<b>3 – Repenser l'éventualité sociale</b>	
Par Florence MOUSSIAUX .....	<b>10</b>
<b>4 – Le travail comme base de la sécurité sociale : mais quel travail ?</b>	
Par Mario BUCCI .....	<b>15</b>
<b>5 – Le financement de la sécurité sociale</b>	
Par Mario BUCCI .....	<b>20</b>
<b>6 – Conclusions</b>	
Par Christian KUNSCH .....	<b>25</b>
<b>7 – Bibliographie non exhaustive sur la sécurité sociale</b> .....	<b>27</b>

# 1 Introduction

Par Mario BUCCI – permanent CIEP communautaire

**A**ugmentation progressive de l'âge de la retraite, dégressivité de l'allocation de chômage, travail gratuit obligatoire comme condition d'accès aux aides sociales, défédéralisation de la sécurité sociale, diminution des cotisations, remise au travail accélérée pour les travailleuses et les travailleurs en incapacité de travail : autant de mesures introduites ces dernières années qui affaiblissent le système de la sécurité sociale. Son caractère universel et solidaire est l'élément constamment remis en cause, affaibli : une solidarité intergénérationnelle, une solidarité entre les différentes régions du pays, entre ceux et celles qui ont un emploi et qui n'en ont pas, ceux et celles qui profitent d'une bonne santé et qui n'en bénéficient pas, ... La sécurité tout au long de la vie devient alors une affaire personnelle, privée, avec toutes les disparités que cela peut engendrer en fonction de la catégorie sociale à laquelle nous appartenons.

Un effet des politiques convergeant sur cette tendance et des discours qui tendent à les justifier est la désaffection ou le désintérêt - le repli sur soi et la résignation - d'une grande partie des citoyennes et des citoyens, qui acceptent désormais comme un état de fait ces limitations à ce qui devrait être un droit universel. Qui n'a pas entendu dire que les nouvelles générations n'auront pas accès à une pension décente ? Qui n'a pas lu sur un réseau social quelqu'un se plaignant du fait que les personnes âgées profitent des efforts des générations actives ? Qui n'a

jamais entendu répéter le refrain que « On en peut pas se permettre une sécurité sociale qui coute trop cher » ? Non seulement ces discours encouragent les citoyennes et les citoyens à choisir de se mobiliser pour des causes où ils. elles ont le sentiment de pouvoir contribuer à un changement : or, la sécurité sociale n'en est pas une ; mais, aussi, ces mêmes citoyennes et citoyens se dressent les un.e.s contre les autres, en s'accusant de privilèges et d'égoïsme.

Le CIEP, qui, dans son travail d'éducation permanente, est directement et systématiquement exposé à cette désaffection et à cette résignation, a décidé de s'interroger sur la manière dont l'éducation permanente peut contribuer à freiner, voire renverser ces tendances. Bien entendu, à elle seule, l'éducation permanente ne peut pas résoudre un problème qui est éminemment politique, et nécessite des mobilisations sociales et la création d'alliances (même transnationales et internationales) pour voir affirmer la sécurité sociale en tant que droit inaliénable. Toutefois, elle peut aider à déconstruire les discours dominants et favoriser la diffusion de pistes alternatives, qui soient à la hauteur des défis auxquels la sécurité sociale est effectivement confrontée - le vieillissement de la population, la transnationalisation des chaînes de production, la financiarisation de l'économie, les migrations.

Cette étude est une des réponses du CIEP à cette interrogation. Elle se veut une ressource à destination d'éducatrices et d'éducateurs

populaires, visant à la fois à décrypter et à déconstruire les discours dominants, à proposer des discours alternatifs, à évoquer aussi quelques solutions concrètes. L'étude s'ouvre avec la contribution de Dorothée Bouillon qui présente l'analyse par le sociologue français Bernard Friot de la sécurité sociale comme moyen de soustraire le travail à l'emprise capitaliste. Le deuxième article - rédigé par Florence Mousiaux - est inspiré d'une étude de Pascale Vielle, professeure à l'UCL et spécialiste de la sécurité sociale dans une perspective internationale. Cette étude porte sur les enjeux auxquels les systèmes de sécurité sociale sont confrontés à cause des tendances démographiques et économiques contemporaines.

La sécurité sociale, telle que nous la connaissons en Belgique, est fondée sur le travail, base du dispositif : résultat du compromis social pour la répartition de la plus-value créée par le travail, la sécurité sociale est confrontée aux nombreuses transformations de ce dernier. Le troisième chapitre met en débat les analyses de l'économie politique et du féminisme à propos de ce qui constitue le travail, et illustre comment la numérisation complexifie davantage de cette définition.

Le thème du financement de la sécurité sociale se trouve en filigrane tout au long de l'étude. Toutefois, la quatrième partie présente et résume, dans une perspective politique et non technique, les principales options pour le financement. Cette partie vise à déconstruire le discours sur les problèmes du système de sécurité sociale : est-il en difficulté à cause de son coût, qui est présenté comme croissant et non viable à long terme, ou des sources et des formes de financement, qui sont régulièrement affaiblies ?

Et met en évidence que les critères qui inspirent toute option correspondent aux différentes réponses possibles à deux questions centrales : qui contribue au financement ? quel rôle jouent les interlocuteurs sociaux et l'État dans le financement ?

L'étude se termine par les conclusions de Christian Kunsch, président du MOC, qui fait le point sur les enjeux auxquels le mouvement est confronté dans son travail pour la défense et la promotion de la sécurité sociale.

Or, lorsqu'on travaille en éducation permanente sur la sécurité sociale, nous sommes vite confrontés au côté technique de la question. Sans nier l'existence et l'importance de la technicité des différentes problématiques et options concernant la viabilité d'un dispositif de sécurité sociale ainsi que de son financement - actuel et alternatif ou complémentaire -, il est important de maintenir l'attention sur la dimension politique. Les dispositifs, les analyses concernant leur viabilité économique dans des conjonctures différentes, ainsi que les propositions pour le financement sont tous basés sur des options idéales et politiques bien précises. Mettre celles-ci en évidence, les éclaircir, démonter les aprioris et les fausses vérités constituent un travail indispensable à la prise de conscience et à la prise de position citoyenne en relation avec les choix politiques. C'est la raison pour laquelle dans cette étude nous avons choisi de mettre en avant cette dimension politique et de renvoyer - dans les différents chapitres de l'étude et, surtout, dans la bibliographie - à d'autres textes qui présentent de manière accessible des propositions de mesure pour financer la sécurité sociale tout en préservant son caractère universel et solidaire. ■

# 2 Et si on changeait de lunettes ?

Par **Dorothée BOUILLON** – animatrice et responsable de projet, CIEP-MOC Brabant wallon

**M**i-juin 2017, dans une réunion sur les réformes du financement de la sécurité sociale belge, la salle est médusée et sidérée de ce qui est en cours face à ce sujet technique : non seulement son financement n'est plus garanti mais la sécurité sociale devient une variable d'ajustement budgétaire. Des questions émergent dans l'assemblée d'une part sur les oppositions ou résistances lors du passage de la loi, et d'autre part, sur les stratégies à adopter pour s'y opposer.

Mi-août 2017, dans l'association d'éducation populaire *Réseau Salarial*<sup>1</sup>, quelques dizaines de personnes sont réunies dans un atelier de création de slogans, pour discuter des thèses en vue des prochaines manifestations, interpeller à travers des dessins et des slogans ... Dans un autre atelier, les participant.e.s sont invité.e.s à imaginer à l'échelle de l'association le fonctionnement d'une caisse. Les idées sont nombreuses et les débats se poursuivent bien au-delà des ate-

liers. Il y a une réelle émulation et un sentiment un peu grisant d'être sur une bonne piste.

Deux situations, deux ambiances autour de la sécurité sociale mais aussi des grilles de lecture et des stratégies différentes. Une convergence est possible et nécessaire mais elle appelle à se laisser interpeller par le changement complet de logiciel ou de lunettes que propose l'économiste, sociologue et membre de *Réseau Salarial français*, Bernard Friot.

Depuis quelques années, la France, la Belgique et bien d'autres pays connaissent une succession de réformes autour de la sécurité sociale et du travail (Loi Peeters en Belgique, Loi El Khomeri et les ordonnances Macron en France, ...). Les mêmes scénarios se rejouent ; les projets de loi font frémir, les syndicats et mouvements sociaux appellent à la mobilisation parfois massive et les lois sont votées détricotant toujours davantage le droit du travail et les acquis des luttes des travailleur.euse.s.

Les recherches de Bernard Friot se centrent sur l'histoire de la sécurité sociale française, en partant tout d'abord de trois théories économiques traditionnelles d'articulation de la sécurité sociale et du mode de production. La sécurité sociale est principalement lue comme une institution de redistribution et sert, comme le salaire, à positionner les individus sur le marché du travail. Coïncé par cette hypothèse, Friot propose de l'inverser en postulant que la socialisation du salaire qu'opère la sécurité sociale déconnecte le salaire direct du marché du tra-

<sup>1</sup> *Réseau Salarial* est une association d'éducation populaire dont l'objectif est de prolonger, diffuser une pensée révolutionnaire orientée vers l'appropriation collective des moyens de production (aussi bien industriel que sanitaire, culturel, éducatif...) et l'octroi à toutes et à tous d'un salaire à vie. Il se veut un espace de partage et de diffusion de ces pratiques révolutionnaires et de leur transformation sous la forme de savoirs collectifs et militants. Et parce que ces savoirs doivent être accessibles à toute.s, il utilise les outils de l'éducation populaire pour les transmettre. Plusieurs fois par an, *Réseau Salarial* propose des temps de rencontres et d'émulation. Bernard Friot est l'un des membres fondateurs de l'association. Si les thèses de base s'appuient sur l'analyse de la sécurité sociale française, des Suisses et des Belges y militent également.

vail et libère les travailleur.euse.s de la soumission à celui-ci. Cette intuition va ouvrir un vaste champ de réflexions et de propositions.

On pourrait penser que cette lecture n'est valable que pour nos voisin.e.s français.e.s, et que le contexte belge - Pacte social, tradition du consensus, ... - rendrait cette analyse inopérante. Il semble intéressant de nous en inspirer pour plusieurs raisons : d'une part, cette lecture nous invite à relire notre propre histoire<sup>2</sup> et à nous l'approprier collectivement; d'autre part, l'enjeu ne réside pas tellement dans la recherche de ce qui est « dit » mais dans ce qui se « réalise »<sup>3</sup>, ou comment nous pouvons le lire. Enfin, cette lecture nous invite à reprendre la voie d'une lutte offensive et émancipatrice.

Pour nous y plonger, je me baserai sur le modèle « *thèse, antithèse et synthèse* » : la *thèse* - la révolution communiste du travail, l'*antithèse* - la réforme comme contre révolution et la *synthèse* - poursuivre la pratique communiste du travail proposée par Bernard Friot dans *Vaincre Macron*<sup>4</sup>.

La révolution communiste du travail passe principalement par la mise en place de trois institutions. La première est le régime général de la sécurité sociale. À la « fable » d'une sécurité sociale mise en œuvre dans l'unité nationale et des « circonstances favorables » de la libération,

Friot oppose un contexte de tensions et d'oppositions importantes. Quelques « révolutionnaires » communistes transforment entre 1946 et 1947 le feuillet institutionnel préexistant qui sert de Sécu en un régime général avec comme caractéristiques majeures : des caisses uniques pour l'ensemble des prestations (familles, santé, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles), financées par un taux unique interprofessionnel de cotisation, et gérées par les travailleur.euse.s eux.elles-mêmes. Ce faisant un tel régime constitue un salariat unifié (contre les privilèges de branches) et permet à la classe ouvrière de se construire en gérant une part notable de la valeur afin de l'affecter à une autre pratique du travail. Les allocations familiales reconnaissent ainsi le travail des parents et constituent, dès 1947 en France, la moitié des ressources des ménages. L'unicité du taux de cotisation interprofessionnel permet de marginaliser le pouvoir d'initiative des employeur.euse.s et d'affirmer l'autonomie des administrateur.rice.s salarié.e.s (3/4 d'administrateur.rice.s élu.e.s parmi les salarié.e.s en France jusqu'en 1967, date à laquelle le paritarisme est imposé).

En Belgique, la gestion est paritaire dès 1944 mais avec une réelle revendication de gestion par les travailleur.euse.s uniquement comme en témoignent les propos d'Auguste Cool, président de la CSC, avouant « *qu'il irait bien jusqu'à demander que la gestion de la sécurité sociale soit confiée exclusivement aux travailleur.euse.s puisqu'ils.elles sont seule.s concerné.e.s et puisqu'ils.elles sont seule.s à payer* »<sup>5</sup>. Rapidement une lutte va s'instaurer autour de la nature de la cotisation perçue soit comme  *salaire* ou comme *revenu différé*. La cotisation du régime général, comme celle des fonctionnaires dont elle s'inspire, est construite comme la prolongation des meilleurs salaires de l'intéressé.e et donc comme  *salaire alternatif* au marché du travail. Cette nature de la cotisation est à l'opposé des régimes complémentaires, conçus comme la contrepartie des cotisations de toute la carrière, un *revenu différé* selon le mot d'ordre « *J'ai cotisé, j'ai droit* ».

2 À ma connaissance, aucun.e chercheur.euse n'a encore tenté une lecture historique des institutions de la sécurité sociale belge à travers l'hypothèse d'une production alternative de valeur. On peut cependant constater de nombreuses similitudes avec le récit français des « conditions favorables ».

P. Reman relève l'importance de la question des origines de la sécurité sociale « *si on veut souligner le lien entre le type de mode de production d'une société et le type de politique sociale mise en œuvre* » (P. REMAN, « Les origines de la sécurité sociale », in P. FELTESSE et P. REMAN (dir. de), *Comprendre la Sécurité sociale pour la défendre*, Bruxelles, Couleur livres -FEC-Fondation Travail-Université, 2006, pp. 11-15.)

3 Ainsi, Ambroise Croizat, ministre français communiste à l'origine du régime général n'affirme pas que le régime général reconnaît une autre pratique de la valeur mais c'est la lecture des faits qui nous permet de le dire aujourd'hui. De même, l'histoire de l'indemnisation du chômage du modèle de sécurité sociale belge pourrait ouvrir à une lecture de déconnexion du salaire et de l'emploi notamment à propos de l'accès sur base des études en dehors de toute cotisation préalable. Voir C. IETERME, « Les réformes du chômage en Belgique. La mise en cause d'une indemnisation à durée illimitée. », *Econosphères*, 3 juin 2015 (en ligne) [www.econospheres.be/Les-reformes-du-chomage-en](http://www.econospheres.be/Les-reformes-du-chomage-en)

4 B. FRIOT, *Vaincre Macron et révolutionner le travail*, Paris, La Dispute/Travail et salariat, 2017.

5 G. VANTHEMSCHE, *La Sécurité sociale. Les origines du système belge. Le présent face à son passé*, Bruxelles, de Boeck Université, 1994, p. 91.

À cette première institution communiste, Friot en ajoute deux autres : le contrat de travail et le salaire. Contre une lecture du contrat de travail comme subordination et du salaire comme exploitation, il convoque Claude Didry<sup>6</sup> pour rappeler qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les travailleur.euse.s ont soit un *statut de travailleur.euse.s indépendant.e.s*, soit *d'ouvrier.ère.s* dans un « *contrat de louage d'ouvrage* » ou « *de patronage* ». Ils et elles ne sont pas reconnu.e.s comme producteur.rice.s et sont par contre considérés comme des êtres de besoins, n'ayant droit qu'à du pouvoir d'achat. Cette situation évolue au tournant du XX<sup>e</sup> siècle : avec la montée des mouvements ouvriers, le code du travail impose des *employeur.euse.s*, c'est-à-dire des *patron.ne.s* qui sont obligé.e.s de respecter les droits des salarié.e.s inscrits dans ce code. Le contrat de travail est l'occasion de changer le sens de la rémunération : elle est le salaire de travailleur.euse.s reconnu.e.s pour la qualification de leur poste, comme contributeur.rice.s à la production de valeur économique. En ce sens, le contrat et le salaire constituent des institutions anticapitalistes. La qualification, cœur de la convention collective, a été construite comme fondement du salaire par attribution à chaque poste de travail d'un niveau de contribution à la production de valeur, selon des critères comme l'importance du poste dans le procès de travail et sa sécurité, les responsabilités, l'ancienneté et le diplôme éventuellement souhaité, la pénibilité... Mais l'emploi ne constitue qu'une victoire à demi : le statut de la fonction publique est l'étape suivante puisque la qualification n'est plus un attribut du poste de travail, mais de la personne même du.de la travailleur.euse.

Friot voit dans ces institutions les prémisses d'une production communiste à grande échelle. Pour lui, le mot *communisme* doit être compris comme mouvement par lequel nos sociétés sortent du mode de production capitaliste pour en adopter un autre. Friot nomme salariat la classe porteuse de ce mouvement révolutionnaire qui émancipe le travail, en justifiant son choix par la centralité du salaire et de sa socia-

lisation dans les institutions communistes du travail qui ont commencé à se mettre en place, mais aussi par l'importance de réaffirmer le salaire comme institution non capitaliste face à une histoire volée et travestie par la classe dirigeante. Autour du salaire, se sont construits des droits salariaux qui servent de repères à ceux et celles qui sont en emploi, aux retraité.e.s, aux travailleur.euse.s indépendant.e.s. Ces droits sont aujourd'hui concurrencés par d'autres, structurés autour des repères cohérents avec la pratique capitaliste de la valeur.

## Les institutions communistes du travail

Pour Friot, l'affirmation du mode *communiste* de production se décline à travers quatre institutions communistes du travail : la socialisation salariale de la valeur, le salaire à vie à la qualification personnelle, la subvention de l'investissement et la copropriété d'usage de l'outil de travail.

Muni d'une relecture des luttes sociales et du vocabulaire pour nommer ce qui est à l'œuvre, Friot nous invite à lire la *réforme* comme une contre-révolution capitaliste en décortiquant ce que Macron et bien d'autres avant lui tentent de réformer. La lecture majoritaire des opposant.e.s aux réformes consiste en un déplacement de la répartition de la valeur au bénéfice du capital : dérégulation, austérité, baisse du pouvoir d'achat, recul de la solidarité et des droits des travailleur.euse.s. La lutte consiste alors en un jeu de curseur de répartition.

Pour Friot, les réformateur.rice.s visent à déconstruire les acquis en s'attaquant à la qualification, en construisant des droits à la personne, soigneusement tenue à distance de toute reconnaissance d'une contribution à la valeur économique, et en invisibilisant le travail par le dialogue social. Pour attaquer *le salaire* à la qualification, ils instituent deux « *pilliers de ressources* »<sup>7</sup> à l'œuvre dans le salaire indirect et direct. Le premier pilier est dit « non-contributif » au sens

6 B. FRIOT, *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute/Travail et salariat, 2016.

7 Termes des préconisations de la Banque mondiale repris par l'Union européenne.

où les prestations ne sont pas la contrepartie de contributions des bénéficiaires. Il est financé par un impôt de solidarité qui assure des ressources à vocation « universelle ». Le second est fait de droits très contributifs, sur un compte individuel selon le modèle « J'ai cotisé, j'ai droit ». Ces deux piliers peuvent être qualifiés de capitalistes : le premier remplace le salaire à la qualification par des allocations de solidarité et le second remplace le salaire par des revenus différés. Cette logique du « *j'ai cotisé, j'ai droit* » va se déployer et se décliner à travers le chômage, les soins de santé ou la retraite. Le chômeur.euse est posé.e comme improductif.ve, sans un salaire continué mais un revenu différé, avec, depuis 2008 en France, une stricte égalité entre durée de cotisation et durée d'indemnisation (le glissement transforme des travailleur.euse.s, payé.e.s par un salaire, en pauvres, aidé.e.s par un impôt de solidarité). Ces mêmes logiques sont à l'œuvre pour la santé et la pension. Le premier pilier transforme également très profondément le salaire direct en le déconnectant de toute référence à la qualification. Les jeunes vont par exemple progressivement passer d'un salaire de la convention collective à des emplois aidés (emplois pour lesquels les contribuables aident les employeur.euse.s à embaucher sans payer le salaire à la qualification). Le scénario est récurrent : victimisation d'un groupe social, appel à la solidarité capitaliste, remplacement du salaire à la qualification par un forfait fiscal. Les emplois aidés deviennent des formes normales d'emploi et vont être utilisés pour disqualifier d'autres travailleur.euse.s victimisables et ainsi les sortir du statut commun de salarié.e.

À ces deux piliers, s'ajoute le remplacement du Code du travail par le dialogue social. Le tour de passe-passe vise à transformer des droits fondés sur l'emploi, qui édictent des règles contraignantes pour l'employeur.euse.s (sur l'embauche, le licenciement et la tenue de l'emploi), en des droits à l'employabilité, qui déplacent la responsabilité des droits des salarié.e.s sur les salarié.e.s eux-mêmes. Concrètement, des éléments précédemment négociés au niveau macro dans la loi ou des commissions paritaires

(horaires et durée, santé, congés) sont ramenés au niveau de l'entreprise.

Pour Friot, lire ces *réformes* comme un conflit de répartition conduit à adopter la même lecture que les réformistes et l'impossibilité de s'y opposer efficacement. L'enjeu est de passer d'une lutte pour la répartition à une lutte pour la production, c'est-à-dire pour un salaire qui reconnaisse comme travail d'autres activités que celles qui mettent en valeur du capital. Passer de la rémunération capitaliste permettant la satisfaction de besoins à celle du salaire communiste assurant la maîtrise du travail par les travailleur.euse.s.

## Des pistes pour une réponse offensive

Friot pointe également quatre pistes pour une réponse offensive. Il souligne d'abord l'importance de donner un *nouvel horizon au travail*. La définition capitaliste du travail est naturalisée et nous invite à le penser comme une quantité limitée légitimant la précarisation, le management par la peur mais aussi la crainte de l'immigration qui empêcherait de partager le travail « entre nous ». Or, sortir d'une définition du travail comme seule activité valorisant du capital, c'est l'ouvrir de façon inépuisable et renverser la logique du partage et de la solidarité avec des victimes qu'elle induit. C'est assumer ensemble notre responsabilité pour conduire le travail à un niveau tel que nous puissions accueillir toutes les travailleur.euse.s désireux.ses de venir en Europe.

La réponse passe également par le fait d'*attacher à la personne les droits de souveraineté sur la valeur*. En 1789, l'Assemblée nationale française proclame que les humains « *naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* »<sup>8</sup>. La tâche du salariat est de poursuivre l'œuvre révolutionnaire en proclamant la liberté et l'égalité en droit des personnes dans le champ de la valeur, une dimension de la liberté et de l'égalité ignorée. Certains « *droits à ressources* » ne sont pas

8 B. FRIOT, *Vaincre Macron*, op. cit.



émancipateurs parce qu'ils nient les personnes comme productrices de valeurs (les minimas sociaux, le salaire à la tâche, le droit de retirer un revenu d'un prêt ou d'une propriété qu'on n'utilise pas, ...) Les droits à ressources fondateurs d'un droit populaire de souveraineté sur la valeur sont ceux qui reconnaissent à chacun.e une qualification et une propriété d'usage. Il s'agit d'en faire des droits « inviolables et sacrés » relevant de la loi et dont les principes sont inscrits dans la constitution.

Poursuivre la pratique *communiste* du travail passera par un *réinvestissement dans la démocratie en la centrant sur le travail*. Pour Friot, le salut de la démocratie passe par l'enrichissement de la citoyenneté par la responsabilité des personnes sur la production, exprimée et garantie par les trois droits économiques - de salaire à vie, de propriété d'usage de l'outil de travail, de participation aux instances de coordination de l'activité économique - attribués à chacun.e le jour de sa majorité politique. Un.e citoyen.ne assumera les responsabilités de la production de valeur, dans les entreprises et les caisses d'investissement de ce qu'il estime être le bien commun ; il.elle participera en permanence aux arbitrages des conflits qui vont surgir entre les institutions de la valeur.

L'offensive passe par la *poursuite du geste de création du régime général en 1946*. Ses institutions ont été attaquées et il s'agit à présent de proposer des voies de prolongement du déjà-là

conquis. L'idée n'est pas de proposer un contenu détaillé qui relève de la mobilisation concrète mais d'attirer l'attention sur l'auto-organisation comme levier sur les lieux de travail salarié, indépendant ou public en matière de décision sur la valeur. Une telle auto-organisation ici et maintenant doit s'appuyer sur une action collective déterminée pour s'approprier une part suffisante de la valeur. Une part de celle-ci irait à des caisses d'investissement, gérées par les seul.e.s travailleur.euse.s, pour créer à la place des banques. Une autre part irait à des caisses de salaire, à nouveau gérées uniquement par les travailleur.euse.s.

Quel type de solidarité voulons-nous ? Quelle place occupons-nous dans celle-ci ? Quelles stratégies pourrions-nous adopter pour développer ce modèle ? Selon la lecture adoptée, nous pouvons rester dans les dénonciations et les plaintes, y compris celle d'un manque massif de mobilisation pour établir un rapport de force favorable. Ou, nous pouvons creuser une piste émancipatrice en remettant en question la valeur et donc qui définit le travail, en affirmant notre légitimité à nous approprier collectivement une nouvelle définition de ces termes. Les pistes proposées par *Réseau Salariat* ne sont pas des recettes à appliquer, qui résoudraient tous les problèmes, elles sont des invitations à fonctionner différemment, à grande échelle et avec des responsabilités pour chacun.e. ■

## Pour aller plus loin

Aurélien CASTA, *Un salaire étudiant : financement et démocratisation des études*, Paris, La Dispute/Travail et salariat, 2017.

Bernard FRIOT, *Vaincre Macron et révolutionner le travail*, Paris, La Dispute/Travail et salariat, 2017.

Bernard FRIOT, *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris, La Dispute/Travail et salariat, 2016.

Bernard FRIOT, *Émanciper le travail. Entretien avec Patrick Zech*, La Dispute/Travail et Salariat, 2014.

Bernard FRIOT, & Christine JAKSE, « Une autre histoire de la sécurité sociale », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015 (en ligne) [www.monde-diplomatique.fr/2015/12/FRIOT/54395](http://www.monde-diplomatique.fr/2015/12/FRIOT/54395)

La conférence gesticulée de Bernard Friot *À quoi je dis oui* (en ligne) <https://vimeo.com/222181639>

Une vidéo d'Usul de présentation du salaire à vie (en ligne) [www.youtube.com/watch?v=uhgoSUYOXjw](http://www.youtube.com/watch?v=uhgoSUYOXjw)  
*Séminaires de Bernard Friot à la Bourse du Travail*, 2018 (en ligne) [www.reseau-salariat.info/c368cdoad538c9a78d15265278b2123?lang=fr](http://www.reseau-salariat.info/c368cdoad538c9a78d15265278b2123?lang=fr)



# Repenser l'éventualité sociale

Par Florence MOUSSIAUX, permanente CIEP communautaire <sup>1</sup>

La sécurité sociale est née en 1942 à l'occasion de la publication du Rapport Beveridge. Elle s'est construite, en droit européen et international, à partir de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, d'importantes modifications sociales concernant la composition des ménages, les rôles des hommes et des femmes, les modes de production et d'échanges économiques, ainsi que les caractéristiques du marché du travail et de l'emploi, lui ont imposé une évolution. A ces changements de nature sociale, se sont ajoutés des changements des notions de justice sociale, d'égalité et de liberté ; de nouveaux principes liés au « genre », aux « capacités » et au « cycle de vie » font également vaciller la conception originale de la sécurité sociale et exigent sa réadaptation fondamentale. En effet, les contextes historique et culturel poussent les décideur.euse.s politiques à adapter les systèmes de protection sociale en fonction des sphères de la vie professionnelle et de celle des ménages. Les « risques sociaux » encourus et à couvrir varient d'une décennie à l'autre.

Aujourd'hui, les parcours de vie individuels, familiaux ou professionnels, ne correspondent

plus à la société de 1945. A cette époque, le travail était majoritairement presté à temps plein, chez un.e employeur.euse unique et pour toute la durée de la carrière. La trajectoire professionnelle était donc linéaire si le.la travailleur.euse ne rencontrait pas d'« accident de vie ». Par contre, en cas de maladie, d'accident, de chômage involontaire ou d'âge trop avancé pour travailler, il.elle était soutenu.e par la sécurité sociale. Du côté de la vie privée, la référence était l'homme hétérosexuel, marié, chef de famille, dont l'épouse réalisait l'entièreté des tâches ménagères et des soins aux membres de sa famille - ce que l'on appelle actuellement le « care ». Dans ce contexte où les rôles de genre (féminins et masculins) étaient clairement attribués, la protection sociale consistait alors à verser des allocations familiales destinées à l'éducation des enfants et à l'accès aux soins de la famille.

En 1952, la Convention 102 sur les normes minimales de sécurité sociale développe neuf « branches » : Accès aux soins médicaux ; Maladie ; Chômage ; Prestations de vieillesse ; Préjudices liés à l'emploi (accidents du travail et maladies professionnelles) ; Prestations familiales ; Prestations de maternité ; Prestations d'invalidité ; Prestations de survivant.

Adoptée par la Conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT), cette convention est aujourd'hui toujours considérée comme la référence internationale.

Quarante ans plus tard, en 1992, l'Union européenne énonce les fonctions de « protection sociale » sur base de la Recommandation du

<sup>1</sup> Article rédigé à partir de Pascale VIELLE, Sustainable work : the role of social systems with regard to men and women's careers, including cover for risks over their life course. Rapport pour EUROFOUND, Bruxelles, 15 janvier 2014.

<sup>2</sup> CEE 92/442/CEE: Recommandation du Conseil du 27 juillet 1992, relative à la convergence des objectifs et politiques de protection sociale, (92/442/CEE), Journal officiel n° L 245 du 26/08/1992 p. 0049 - 0052. En ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A31992H0442>

Conseil du 27 juillet 1992<sup>2</sup> sur la convergence des objectifs et des politiques de protection sociale :

- « garantir à toute personne un niveau de ressources conforme à la dignité humaine;
- offrir à toute personne la possibilité de bénéficier des systèmes de protection de la santé humaine ;
- l'intégration sociale de l'ensemble des personnes ainsi que l'intégration dans le marché du travail de celles qui sont aptes à exercer une activité rémunérée;
- accorder aux travailleur.euse.s salarié.e.s, lorsqu'ils.elles cessent leur activité en fin de carrière ou s'ils.elles sont contraint.e.s de l'interrompre pour cause de maladie, d'accident, de maternité, d'invalidité ou de chômage, un revenu de remplacement, fixé au moyen de prestations forfaitaires, ou calculé en relation avec leur revenu d'activité antérieur, préservant leur niveau de vie d'une manière raisonnable, en fonction de leur participation à des régimes de sécurité sociale appropriés;
- examiner la possibilité d'instaurer et/ou de développer une protection sociale appropriée pour les travailleur.euse.s non-salarié.e.s (...) »

Notons que le point « 6. Famille » recommande aux États membres de :

- « a) Développer les prestations aux familles:
  - pour lesquelles la charge d'enfants est la plus lourde, par exemple en raison du nombre d'enfants et/ou
  - les plus démunies.
- b) Contribuer à favoriser l'intégration des personnes qui, après avoir élevé leurs enfants, souhaitent s'insérer sur le marché du travail.
- c) Contribuer à lever, par des mesures permettant de concilier responsabilités familiales et vie professionnelle, les obstacles à l'exercice par les parents d'une activité professionnelle ».

Cette Recommandation mentionne également que « les systèmes de protection sociale doivent s'efforcer de s'adapter à l'évolution des comportements et des structures familiales, lorsque celle-ci entraîne l'émergence de nouveaux besoins de protection sociale, liés notamment aux transformations du marché du travail et à l'évolution démographique ».

## Un modèle obsolète

Famille, travail, avancées technologiques et représentations sociales, les grands piliers sur lesquels la protection sociale se basait se sont métamorphosés depuis les origines de la sécurité sociale.

### 1. Transformations familiales

Le modèle unifamilial à vie s'est brouillé. Les citoyen.ne.s isolé.e.s (31,4% dans l'UE-27 en 2011) et les familles monoparentales (69% des ménages à Bruxelles en 2008) occupent une place plus importante dans la société. Le nombre de divorces a crû et le mariage s'est étendu aux couples homosexuel.le.s. La place des femmes a changé sur le marché du travail (elles représentent plus de 45% de la population active dans l'UE-27) et dans la famille.

### 2. Précarisation de l'emploi

La « flexibilité » est devenue le leitmotiv des employeur.euse.s. Elle contribue à la précarisation des travailleur.euse.s dont les ressources financières ne reposent plus sur un.e seule employeur.euse, ni sur un contrat à durée indéterminée. Les salaires, les horaires, la protection des travailleur.euse.s et les passages de l'emploi au chômage obéissent aux lois du marché. À cela s'ajoute l'« ubérisation » croissante qui produit des formes précaires d'auto-entrepreneuriat. L'emploi ne constitue plus une situation « sûre » et le nombre de travailleur.euse.s pauvres augmente. Quant aux travailleur.euse.s peu qualifié.e.s qui viennent à perdre leur travail, de longues périodes de chômage les touchent au point de faire perdre, à bon nombre d'entre eux.elles, la capacité de retrouver un travail.

De nombreux.se.s jeunes doivent enchaîner des emplois précaires avant d'obtenir un emploi qui leur accorde un revenu stable à plus long terme.

On peut emprunter ici à Christophe Soit trois conséquences du capitalisme de la performance :

- un nombre croissant de travailleur.euse.s qui craquent et tombent en invalidité ;

- une difficulté accrue de combiner vie familiale et vie professionnelle ;
- le retrait du marché du travail des travailleuses plus âgées dès qu'ils ont le droit/la possibilité d'en partir.

De plus, notre société est confrontée aux nouveaux enjeux autour du vieillissement, du climat, de la mobilité et du développement durable, qui devraient influencer les politiques du marché du travail et de la sécurité sociale. Dans notre société vieillissante, il serait important de développer une politique ambitieuse de prise en charge des tâches de soins pour les personnes dépendantes et les enfants en bas-âge, actuellement principalement assumées par les femmes (soit de manière non rémunérée soit comme salariée). En vue de développer l'investissement public dans la protection sociale, il est indispensable de mettre sur pied des mesures qui stimulent la croissance démographique et créent de nouveaux emplois pour inverser le rapport entre la population active et la population non active.

### 3. La trajectoire individuelle comme élément de référence

Comme expliqué ci-dessus, notre système repose sur la représentation d'une société très homogène, sans grandes différences individuelles face aux risques sociaux. Or, la révolution génétique a modifié nos attentes relatives au progrès de la santé humaine et a remodelé notre vision de l'individu et de la société. Nous avons développé une représentation individualisée des parcours de vie en fonction de caractéristiques personnelles comme le sexe, l'éducation, etc. Les études réalisées et les mesures mises en place ont relégué l'homogénéité sociale au profit des différences entre les trajectoires individuelles. Les publics les plus fragiles étant les femmes, les jeunes moins instruits et les migrants, il est nécessaire que l'État définisse des politiques préventives et individualisées, afin de limiter le « risque de pauvreté » qu'ils et elles encourent.

## Faire évoluer la protection sociale

Ces considérations indiquent que les systèmes de sécurité sociale ne répondent plus de manière adéquate aux besoins fondamentaux de nombreux citoyens devant les nouveaux défis économiques et sociaux. Il est donc nécessaire de les redéfinir en fonction du contexte social contemporain. Différents cadres analytiques peuvent nous y aider : la recherche sur le genre, la perspective du cycle de vie et la notion de « capacités » développée par Amartya Sen.

### 1. L'objectif de la protection sociale

En croisant les réflexions relatives au bénéficiaire de référence et l'approche des capacités, on peut mettre en exergue les objectifs de protection sociale suivants :

- augmentation des compétences individuelles pour assurer l'adaptabilité au marché du travail tout au long du développement professionnel;
- conciliation travail et vie de famille dans des conditions d'égalité entre hommes et femmes;
- protection efficace aux personnes temporairement ou définitivement exclues du marché du travail pour couvrir les besoins essentiels (santé, logement, énergie, services sociaux, éducation, transports, communication, moyens de subsistance), pour que chacune puisse faire preuve de dynamisme et d'adaptabilité face aux aléas de l'existence, mais aussi pour assurer le renouvellement démographique, la cohésion sociale et la réduction des inégalités.

Un système social efficace devrait, à tout moment, favoriser d'une part la possibilité pour chaque individu vivant dans une famille et un environnement de travail instables ou précaires, de formuler un véritable « horizon projectuel »; et d'autre part, l'engagement efficace de cette personne dans de nouveaux projets (achat d'une maison, changement d'emploi, réorientation professionnelle, déplacement à l'étranger, etc.).

## 2. Le bénéficiaire de référence de la protection sociale

Les pouvoirs publics doivent renouveler les profils des ayants droit. Premièrement, des politiques sociales dirigées vers les ménages à deux revenus ne suffisent plus. Il est indispensable que leur évolution vise en priorité à permettre aux personnes isolées de travailler, de vivre décemment et d'assumer leurs responsabilités face à celles et à ceux qui dépendent d'elles. Deuxièmement, puisque différents statuts de travailleur.euse.s existent actuellement (salarié.e.s, indépendant.e.s, fonctionnaires, titres service etc.), cette diversité devrait susciter la réflexion sur la création d'un statut unique à toute forme de travail afin d'identifier les formes de solidarité à financer.

## 3. Identification des besoins sociaux

Dans un système économique basé sur la connaissance, il est indispensable de diversifier les domaines de protection sociale des citoyen.ne.s. Aux « branches » usuelles, on pourrait ajouter l'alimentation, l'eau, le logement, l'éducation précoce et l'apprentissage tout au long de la vie, l'énergie, le crédit bancaire, la mobilité, les services de proximité, les TIC<sup>3</sup>, etc.

Pour élaborer une stratégie qui prendrait en compte tous les champs de la vie économique et sociale susceptibles d'affecter la vie et les parcours professionnels, il faudrait :

- identifier les différents domaines fondés sur les besoins fondamentaux, matériels et de compétences des citoyen.ne.s européen.ne.s dans une nouvelle économie; ce que nous pourrions appeler un nouveau « panier de sécurités » pour les citoyen.ne.s européen.ne.s;
- garantir un accès effectif à tous ces droits (le droit de les revendiquer) sans discrimination.

En découle une liste provisoire des besoins individuels fondamentaux à couvrir :

Pour tout le monde:

- le droit à un revenu minimum décent compatible avec la dignité humaine, afin de pouvoir faire face aux incertitudes économiques.

Ce revenu doit être adapté à tout le monde, à chaque phase de la vie et à chaque type de transition;

- l'accès à des soins de santé de qualité;
- l'accès à des services de qualité pour les personnes à charge;
- l'accès à un logement de qualité;
- l'accès à une éducation primaire de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie;
- l'accès à l'inclusion individualisée dans les services sociaux;
- l'accès à l'énergie, mobilité, compte bancaire et crédit;
- l'accès aux TIC.

Pour les travailleur.euse.s:

- le droit de concilier vie privée et vie professionnelle, afin d'assumer une responsabilité personnelle envers les personnes à charge (enfants, personnes âgées);
- le droit à des congés spécifiques;
- un accès équitable à des services de soins de qualité;
- le droit à un revenu de remplacement adéquat pendant les périodes de transition.

Des choix politiques doivent être posés sur – le financement de la protection sociale et sur les types de solidarités que ce financement reflètera pour répondre aux nombreuses questions posées par l'évolution de notre société. ■

<sup>3</sup> Technologies de l'Information et de la Communication

# 4 Le travail comme base de la sécurité sociale : mais quel travail ?

Par Mario BUCCI – permanent CIEP communautaire

**D**e nos jours, le « travail » se réfère à toute activité subordonnée, rémunérée et soumise à un contrat d'emploi. Ces trois caractéristiques doivent coexister. On considère en général que cet état de fait est un progrès, une conquête des travailleuses et des travailleurs par rapport à l'époque où, en l'absence d'un contrat de travail, l'arbitraire et les rapports de force avaient libre cours dans la relation de travail entre un.e employeur.euse et un.e travailleur.euse. Historiquement, l'emploi ainsi pensé et organisé se fonde sur un compromis entre les parties sociales où, en échange de la sécurité de l'emploi et d'une rémunération qui précède la transformation de la plus-value en argent, le travail renonce à intervenir sur l'organisation de la production et sur les choix productifs (que produire et comment le faire).

Les relations de travail ainsi pensées sont devenues au fil du temps très sophistiquées et, en quelque sorte, figées. Les systèmes de négociation collective, le droit du travail, les systèmes de sécurité sociale sont à la fois le produit et les terrains de luttes qui résultent de ce compromis initial autour du contrat de travail et de la subordination du travail au capital.

Bien entendu, ceci est typique du mode de production capitaliste. Avant, il n'y avait aucune distinction entre l'économie et la production et la reproduction de la société, entre le travail, la gestion de la société et la survie. La subordination prenait d'autres formes : l'esclavage (appropriation des corps) et le servage (appropriation d'une partie du produit du travail), mais en

général les personnes étaient autonomes dans l'organisation de l'activité productive. Et la division du travail était davantage une division sociale du travail : ceux et celles qui s'occupaient du gouvernement et de la guerre, ceux et celles qui se dédiaient à l'art et à la science, et celles et ceux qui s'occupaient de tout le reste.

La séparation entre économie et reproduction de la société, avec la distinction entre un travail dit productif (« le » travail) et tout autre type d'activité humaine est bien le résultat d'actions humaines, et caractérise le mode de production capitaliste. Deux siècles de luttes et de compromis ont permis une amélioration substantielle des conditions de travail ainsi que de la situation de vie des travailleur.euse.s. Et cela a accompagné plusieurs phases de développement du capitalisme : la mécanisation, et l'électrification.

Toutefois, les développements les plus récents - la mondialisation, la financiarisation, la numérisation - constituent des innovations ayant un impact majeur sur le travail. La flexibilité, la recherche exaspérée de l'efficacité (lutte au gaspillage et à l'erreur) et de la compétitivité, la transnationalisation des chaînes de production de la valeur réduisent une grande partie du travail au statut de variable d'ajustement. On utilise (et, de plus en plus, on rémunère) le travail seulement lorsqu'on en a besoin (le contrat à zéro-heure, par exemple) ; on se dégage de toute responsabilité vis-à-vis des travailleur.euse.s (développement du travail intérimaire, de la sous-traitance, des statuts d'indépendant.e et

similaires) ; des formes de « travail gratuit » se développent et se répandent (par exemple dans l'université).

Certain.e.s acteur.rice.s considèrent que ces évolutions visent l'affaiblissement du contrat de travail dans ses aspects de garantie et de sécurité pour les travailleur.euse.s : on serait revenu au XIXe siècle. D'autres rappellent que, en Belgique, tout comme à l'échelle mondiale, le contrat de type CDI reste la forme de contrat de travail la plus typique et répandue. Et pourtant on remarque encore des propositions récentes de loi (celle sur le « travail associatif » en Belgique) qui ont comme effet potentiel l'affaiblissement du CDI<sup>1</sup>.

On est donc face à une attaque à la dimension contraignante pour l'entreprise et de garantie pour les travailleur.euse.s, du compromis portant sur l'échange de sécurité pour subordination et abandon de toute revendication concernant la production et son organisation. Cette dernière échappe de plus en plus au regard des travailleur.euse.s. La transnationalisation des chaînes de production, avec son corollaire de délocalisations à la recherche de main d'œuvre moins garantie et à meilleur marché ainsi que d'avantages fiscaux, induit une fragmentation du processus de production et une coordination de plus en plus stricte et contraignante des différents segments indépendants de la chaîne. Et les formes de coordination virtuelle du travail (les « plateformes collaboratives ») sont conçues loin du lieu de production et complètement dépersonnalisées par le biais d'applications « intelligentes » qui organisent le travail de manière presque automatique et virtuelle.

Un autre mécanisme est celui de faire disparaître ou plutôt de cacher la relation de subordination, et présenter la relation de travail comme relevant d'un contrat commercial entre deux parties égales - un commanditaire et un prestataire - qui se choisissent librement et dont l'une (le/la prestataire) serait libre de s'organiser pour effectuer la prestation. Si cette manière de faire est une réalité de certaines professions et

métiers, on constate que de plus en plus ce type de relation est imposée à des secteurs et des catégories de travailleur.euse.s pour lesquels il n'y a pas d'autodétermination et pour qui l'absence d'un contrat explicite de subordination équivaut à une perte de droits et de garanties, et à une réduction effective du salaire (à cause des coûts qui doivent être pris en charge directement par les travailleur.euse.s).

Toutefois, la conception du travail comme relevant exclusivement d'une relation de subordination régie par un contrat de travail est remise en cause, principalement à partir de deux perspectives : celle du travail de reproduction sociale, et celle de la source de production de la valeur dans la phase actuelle du capitalisme.

## Travail = care ?

La première perspective émerge de la critique (d'une partie) du mouvement féministe. Elle part du constat que dans la société, le système productif ne pourraient pas exister sans l'activité de régénération des travailleuses et des travailleurs. Une régénération qui doit à la fois permettre au/à la travailleur.euse d'entretenir et de récupérer ses forces pour pouvoir continuer à travailler, et à la force de travail en général de se renouveler d'un point de vue intergénérationnel (substituer les travailleur.euse.s qui deviennent trop âgé.e.s par des jeunes).

Ce phénomène est connu sous le nom de *reproduction sociale* : faire des enfants, les aider à grandir, les éduquer, les socialiser ; s'occuper des personnes âgées ; entretenir un ménage tant d'un point de vue pratique (nourriture, hygiène, entretien, ...) qu'affectif ; créer les conditions pour permettre au/à la travailleur.euse de se détendre, de s'amuser ; prendre soin des personnes malades, ... Historiquement, ces activités ont été l'apanage des femmes et le restent encore largement aujourd'hui. Mais, outre la division sexuelle du travail qui enferme traditionnellement les femmes dans un rôle domestique, il est important de remarquer que cette division a été justifiée par une « compétence naturelle » supposée des femmes à s'occuper - seules - de

<sup>1</sup> Voir à ce sujet P. GEORIS, « Un statut entre volontariat et salarié : un projet aux effets pervers », *Démocratie*, Février 2018, n° 2, pp. 5-8.

la reproduction. Et puisque c'est « naturel », on n'a jamais estimé comme nécessaire de rémunérer ce rôle et, par conséquent, de le considérer comme du travail.

Or, les féministes qui se sont occupées de ces questions ont bien mis en évidence que la division sexuelle du travail a besoin de la subordination de fait des femmes à un homme (un père, un mari), une subordination qui n'est possible que grâce à la dépendance financière du salaire gagné par l'homme à laquelle la femme est contrainte, ainsi qu'à travers le discours qui affirme ou laisse entendre que les femmes seraient les seules en capacité d'assurer le travail de reproduction (car la 'nature' les y prédispose). Mais ce travail, qui n'est pas reconnu comme tel malgré sa subordination, est aussi gratuit, et c'est cette gratuité qui est un facteur indispensable à la création de plus-value et à l'accumulation du capital.

Puisque sans l'activité de reproduction il n'y aurait pas d'activité productive (au sens de la production de biens et de services nécessaires à la satisfaction de besoins), ni de création de plus-value et donc de profit, on devrait considérer cette activité comme participant au processus global de production et donc comme du travail. Et, d'ailleurs, lorsque ces mêmes activités sont confiées à des professionnel.le.s externes au foyer domestique - des puériculteur.rice.s, des enseignant.e.s, des infirmier.ère.s, des hommes, femmes de ménage, des travailleur.se.s du sexe -, elles sont considérées comme du travail.

Aujourd'hui les économistes féministes calculent la valeur du travail de reproduction (aussi connu comme travail de *care*) lorsque celui-ci n'est pas réalisé par des professionnel.le.s et de ce fait échappe à l'évaluation du PIB (la production d'un pays sur un an), et proposent de prendre en considération cette valeur dans les comptes et les budgets publics. Déjà dans les années 1970, une campagne internationale féministe avait revendiqué un salaire pour le travail domestique et de care, non pas pour enfermer les femmes dans la division sexuelle du travail habituelle, mais pour mettre en évidence la contribution de ce travail à la production générale de valeur, et le fait que sa gratuité bénéficie directement à l'accumulation du capital.

La non reconnaissance du travail de care en tant que travail a donc comme conséquence d'enfermer les femmes dans un rôle qui pourrait être partagé avec les hommes, ainsi que de permettre au système de faire des économies qui bénéficient à des parties de la société autres que les femmes. Mais il y a une troisième conséquence qui a moins à voir avec la division sexuelle du travail et plutôt avec la compréhension de ce qu'est le travail sous le capitalisme.

Si le travail de reproduction non professionnel n'est pas considéré comme du vrai travail, il faut se demander ce qu'il en est du travail de reproduction réalisé par des professionnel.le.s. Ce travail tombe, pour la majeure partie, dans la catégorie des services publics, et il absorbe une bonne partie des dépenses publiques. Il rentre dans le calcul du PIB (la production d'un pays sur un an), mais d'une manière particulière. Puisque nous ne savons calculer la valeur ajoutée que pour les activités marchandes (où il y a une vente et des coûts de production) et que les services publics échappent par définition à cette logique, la convention est que la contribution au PIB du travail de reproduction sous la forme de services publics soit le coût de ceux-ci. C'est comme si, au lieu de prendre en compte la différence entre la valeur, les coûts de production et la valeur (le prix de vente) des produits finis, on ne considérait que les coûts de production.

Au-delà des aspects économiques et comptables, cette prise en compte a une signification politique. Dans le capitalisme, tout ce qui n'est pas une marchandise n'a pas de valeur qui puisse être calculée. Le travail de reproduction n'a donc pas de valeur car il ne produit pas de marchandise. Mais il représente un coût, une dépense publique. Il s'agit, en grande partie, d'un coût que même l'idéologie (néo)libérale accepte, parce que la reproduction est indispensable, comme on l'a vu, au fonctionnement du système de production, mais ne peut pas être confiée au marché, car non rentable. Déjà Adam Smith, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, était arrivé à cette conclusion. Il s'agit néanmoins d'un coût que l'on peut toujours essayer de réduire ou de soumettre à des contraintes parce qu'il serait



financé par les activités marchandes qui, elles, produisent de la valeur.

L'enjeu de définir ce qui est travail et ce qui ne l'est pas équivaut à la question de déterminer quel régime de valorisation on prend en considération. Le travail de reproduction échappe à la logique marchande du capitalisme : il n'est pas soumis aux lois du marché, à la concurrence et au profit. Il pourrait (ou devrait) être reconnu comme du travail à part entière - qu'il soit réalisé par des professionnel.le.s ou pas - qui produit de la valeur en soi et qui est rémunéré en ce titre par une partie de cette valeur et pas comme un coût supporté par le « vrai » travail. Il s'agit de reconnaître qu'il existe un travail qui échappe au système de valorisation capitaliste et qui est tout de même du travail.

## Travail = un clic ?

Une autre dimension met en jeu celle, politique, implicite dans la définition de ce qu'est le travail. On sait que, de manière directe ou indirecte, toute la production de biens et de services repose sur des matières premières. On sait aussi à quel point l'accès à ces matières premières est à l'origine de guerres, de violences, de luttes de pouvoir partout sur notre planète. Depuis le début de l'histoire humaine c'était la terre, l'écosystème, la source de ces matières premières permettant la vie humaine et la production. Toutefois, depuis quelques décennies, un nouveau type de matière première est venu s'ajouter à celles qui sont produites et rendues disponibles par l'écosystème : les données.

Bien que les données aient été récoltées et analysées depuis quelques siècles et utilisées entre autres à des buts de gouvernement de la population, de sécurité et de défense, de recherche et développement, ce n'est que très récemment qu'elles sont rentrées dans le processus de production en tant que facteur de création de valeur. Il s'agit d'un phénomène encore relativement limité dans son ampleur, dans le sens où la plus grande partie de la production de biens et de services dans le monde ne l'a pas encore intégrée. Et pourtant, dans les

lieux de la production capitaliste la plus avancée, les données sont en train de modifier profondément la modalité par laquelle la valeur est créée.

Le processus de production ainsi que l'économie autour de certains biens sont désormais conçus afin de générer et collecter la plus grande quantité possible de données. Par exemple, Rolls Royce, producteur de moteurs qui équipent de nombreux avions, ne vise plus à vendre ses moteurs, mais bien à les louer, afin d'avoir un accès permanent aux données générées pendant l'utilisation des moteurs (grâce à des capteurs incorporés). Ces données permettent à l'entreprise d'optimiser le travail de maintenance des moteurs ainsi que l'assistance technique aux client.e.s. Elles permettent aussi d'alimenter le travail de recherche et développement que l'entreprise mène pour créer de nouveaux modèles. L'« internet des objets » ainsi que les « villes intelligentes » sont d'autres exemples de systèmes de génération et de captation de données dérivées de l'usage d'objets ou de services, qui peuvent être réutilisées à des fins économiques par les entreprises qui produisent ces objets et services.

L'analyse des données est incorporée, aussi bien dans l'organisation de la production et dans la conception des produits, que dans l'organisation du travail. Un projet expérimental mené par des universités à Boston en collaboration avec des fonds d'investissement de New York vise à développer une puce électronique capable de capter et d'enregistrer des données biophysiques générées par les employé.e.s chargé.e.s de gestion de portefeuilles d'investissement et qui doivent prendre des décisions dans des conditions de stress plus ou moins grand. L'idée est de permettre une meilleure allocation des dossiers selon les niveaux de risque et les capacités individuelles dans des situations de plus ou moins haute tension. Ceci pourrait déboucher sur des formes très flexibles d'organisation du travail, avec un dépassement du découpage rigide de l'organisation en unités fonctionnelles (en équipes, par exemple) et une allocation des tâches toujours plus efficace et profitable pour l'entreprise.

Les données sont devenues un facteur de création de valeur à un tel point qu'il y a de nombreuses entreprises dont l'objet social est la collecte, l'analyse et la vente - sous des formes variées - de données. Tout le monde connaît les réseaux sociaux, les moteurs de recherche sur internet, les sites de rencontre, les systèmes de navigation : autant de machines à collecte de données personnelles permettant de construire des profils toujours plus sophistiqués à revendre à des entreprises qui vendent des biens ou des services. Pour d'autres entreprises, la collecte et l'exploitation des données ne sont pas la raison sociale, mais la principale source de profit : des entreprises telles qu'Uber ou UberEats, ou encore Deliveroo, ne font pas de profit avec leurs activités de service de transport ou de livraison, mais bien avec les données qu'elles collectent à travers les applications servant à faire rencontrer la demande et l'offre de service, ainsi qu'à l'optimisation de celles-ci.

Enfin, il y a les « *machines algorithmiques* », des machines ou simplement des programmes/logiciels qui sont capables d'automatiser des opérations qui, normalement, nécessitent des capacités spécifiquement humaines : conduire des véhicules en ville ou sur une autoroute, reconnaître un lieu ou un visage sur une photo, évaluer le risque d'un investissement important. Ces machines dépendent des humains pour leur apprentissage : elles doivent être entraînées par celles et ceux que la nature a doté de ces capacités. En grande partie, c'est nous tous et toutes qui sommes mis.es à contribution dans cet effort : combien de fois, pour rentrer sur un site internet ou valider l'envoi d'une information sur un site, doit-on prouver que nous ne sommes pas des robots ? (En général c'est un robot qui nous le demande) Et la preuve consiste à retranscrire un mot, un nombre ou une séquence de lettres et chiffres, ou à choisir toutes les images dans une série qui contiennent un feu rouge, un signal routier ou la façade d'un magasin. Par nos clicks nous entraînons des algorithmes à reconnaître des textes ou des images, à conduire des voitures dans le trafic, ...

Les données sont donc une nouvelle matière première dans l'économie capitaliste avancée. Une matière première qui doit être rendue disponible afin qu'elle puisse être intégrée dans le processus de production de plus-value, tout comme les minerais doivent être extraits du sol. Cette opération de mise à disposition, d'extraction correspond à une phase préalable à celle de transformation, et ne produit pas de plus-value en tant que telle. Donc, elle n'est pas considérée, habituellement, comme du travail. Les matières premières traditionnelles n'étaient pas « produites » car c'était la nature qui s'en chargeait. Mais dans le cas des données ? Si un être humain n'utilisait pas les applications pour commander un repas ou prendre un taxi, s'il ne recourait pas à un système de navigation satellitaire pour s'orienter dans un endroit méconnu, s'il ne mettait pas des « j'aime » sous la photo d'un chat sur un réseau social, toutes les données qui sont captées par des dispositifs ad hoc ne seraient tout simplement pas utilisables parce qu'elles n'existeraient pas.

Il y a donc des auteur.rice.s et des collectifs qui proposent de considérer ces activités génératrices de données comme du travail. Un travail qui, comme dans le cas du travail de reproduction, n'est pas reconnu en tant que tel et donc non rétribué, malgré le fait indéniable qu'en son absence une partie de la plus-value ne serait jamais produite. La question est controversée, et celles et ceux qui ne sont pas de l'avis de considérer cette activité comme du travail doivent néanmoins reconnaître la contribution des données numériques à la création de plus-value, et proposent non pas de payer un salaire généralisé, mais de mettre un impôt sur la plus-value créée à partir de données numériques.

## Conclusion

Si le travail est la base de la sécurité sociale, et la cotisation sur le travail celle de son financement, la définition de ce qu'est le travail n'est pas secondaire. Certaines propositions pour une sécurité sociale basée sur une quelconque forme de « revenu universel »<sup>2</sup> se fondent notamment

sur ce constat de la quantité de valeur qui n'est pas mesurée (ou mesurable) dans des termes monétaires, qui est produite par l'ensemble de la population et qui contribue de manière très directe à la production de l'autre valeur, celle qui est mesurable. ■

## Pour aller plus loin

*Sens et avenir du travail*, Bruxelles, 2017 (Collection Politique Hors série n°26).

Dominique CARDON et Antonio CASILLI, *Qu'est-ce que le digital labor?*, Paris, INA Éditions, 2015.

Christine DELPHY, *L'ennemi principal : Économie politique du patriarcat* (tome 1), Paris, Éditions Syllepse, 3<sup>e</sup> édition, 2013.

Silvia FEDERICI, *Point zéro : propagation de la révolution*, Paris, Éditions IXe, 2016.

Andrea FUMAGALLI, *La vie mise au travail*, Paris, Eterotopia France/Rhizome, 2015.

Pierre GEORIS, « Un statut entre volontariat et salarié : un projet aux effets pervers », *Démocratie*, Février 2018, n° 2, pp. 5-8.

Riposte Cte, *Pour une réduction collective du temps d'emploi*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2017.

Nick SRNICEK, *Capitalisme de plateforme: L'hégémonie de l'économie numérique*. Lux Canada/Futur Proche, 2018

---

<sup>2</sup> On emploie ici cette expression dans un sens générique, sans prendre position pour l'une ou l'autre des formes qui sont proposées par celles et ceux qui veulent le promouvoir.

# 5 Le financement de la sécurité sociale

Par Mario BUCCI – permanent CIEP communautaire

La question du financement de la sécurité sociale a, bien sûr, une dimension technique (économique et financière), mais les options disponibles correspondent à des visions politiques fondamentales distinctes, et toute réforme ou ajustement d'un système de sécurité sociale est le produit de choix qui ne sont que marginalement techniques.

Est-ce que la sécurité sociale financée (en partie au moins) par l'État est à considérer comme une charge pour la collectivité ? La réponse à cette question élémentaire traduit en tout cas une vision spécifique de la société, des risques encourus et de la manière d'y faire face. Le système de sécurité sociale en Belgique intègre deux principes : l'assurance et la solidarité. Les risques sociaux et la sécurité tout au long de la vie sont considérés comme des enjeux collectifs, à la gestion desquels toute la société contribue. À cette vision s'oppose celle qui considère que ces principes sont une affaire individuelle, relevant de la responsabilité de tout un chacun. Après tout, la gestion des risques correspond à une évaluation de la probabilité qu'un problème spécifique se concrétise, une évaluation qui varie d'une personne à l'autre. Pourquoi un individu qui mène une vie saine, travaille dans un secteur épargné par les crises et à un poste qui n'entraîne aucun risque particulier d'accident, devrait-il avoir les mêmes préoccupations qu'un autre individu, qui n'a pas fait d'études, travaille de manière précaire dans une occupation dangereuse et, en plus, mange, boit et fume sans limites ? Et pourquoi le premier devrait-il

contribuer à la prise en charge des risques et de la sécurité du deuxième ? La gestion des risques et de la sécurité ne relèvent-elles pas de la responsabilité individuelle, notamment en termes de prévention ?

Ces deux perspectives, qui ont des bases philosophiques désormais anciennes, trouvent des traductions dans les politiques publiques contemporaines, en compétition entre elles. D'une part, des politiques qui s'inspirent de la solidarité, se préoccupent de la reproduction sociale comme un fait collectif, et de l'autre, certaines politiques mettent en avant la responsabilité individuelle. Il existe même des politiques qui tendent à pénaliser des comportements individuels considérés comme risqués et moralement reprochables : si on choisit de faire l'amour sans protection, pourquoi la collectivité devrait-elle prendre en charge le soin de maladies sexuellement transmissibles (MST) ou le soutien à des familles monoparentales ? Ou, si certaines personnes se trouvent sans emploi un peu trop longtemps ou un peu trop souvent, ne serait-ce pas parce qu'elles ne cherchent pas assez activement un nouveau boulot, ou qu'elles ne se forment pas suffisamment bien ? Pourquoi la collectivité devrait-elle payer pour entretenir des fainéants ?

Derrière le modèle de sécurité sociale et les modalités de son financement, se trouvent des conceptions alternatives d'une société et du vivre ensemble. Les différentes réformes des dispositifs existants s'expliquent, notamment, par l'accent mis sur l'une ou l'autre vision. D'autres enjeux sont également présents, en lien direct

avec les considérations ci-dessus, dont celui de déterminer à qui revient la responsabilité d'organiser la sécurité sociale : à l'État (de manière directe ou indirecte) ou au « marché » (avec éventuellement un appendice public pour les plus démunis) ? Là encore, les réformes s'expliquent par des arguments de type philosophique (la responsabilité individuelle, la liberté de choix entre prestataires mis en concurrence, ou, au contraire, la solidarité, l'équité), mais aussi de type économique.

Il y a les tenants de l'idée que le « marché » est un système plus efficace de gestion des services qu'un État. Et puisque la sécurité sociale constitue une dépense au budget de l'État, elle rentre, comme toute autre politique publique, dans la logique de l'équilibre budgétaire : en tant que variable d'ajustement des finances publiques, elle est donc soumise aux logiques de maîtrise de l'endettement de l'État. Les différentes dépenses publiques sont mises en concurrence entre elles : si on investit dans un secteur, il faut compenser par des économies dans d'autres domaines, et en général, on vise une réduction des dépenses publiques.

Le retrait de l'État est donc à la fois une stratégie d'incitation au développement d'un marché de prestataires privés et une politique d'assainissement des finances publiques. À cela, un dernier élément doit être rajouté pour compléter la logique économique inspirant les réformes de la sécurité sociale. En Belgique, la sécurité sociale est financée en partie grâce aux cotisations patronales ; ailleurs (par exemple au Royaume Uni ou en Italie) par des impôts spécifiques sur les revenus des entreprises. Ces ressources sont donc prélevées du circuit économique et utilisées pour contribuer au financement de prestations sociales. Or, certain.e.s considèrent que ces ressources sont soustraites à des investissements productifs, et de ce fait ralentissent ou empêchent la croissance économique. Ces théories justifient donc les réductions des cotisations patronales sur base de l'hypothèse que ces dernières seraient un incitant à l'investissement privé.

Nous ne rentrons pas ici dans le débat sur l'efficacité de pareilles politiques par rapport

aux objectifs déclarés, car ce qui nous concerne dans ce paragraphe ce sont les théories évoquées lors de la justification de choix politiques. À ces théories s'opposent, évidemment, celles qui défendent l'idée que la croissance dérive de la demande (la consommation) et de l'investissement (public) dans l'innovation, qui étaient à la base du compromis ayant permis la mise en place du système de sécurité sociale en Belgique. En fait, la question du financement de la sécurité sociale est fortement affectée par la conjoncture économique : en temps de croissance basse ou nulle, de chômage élevé, ce sont d'autres sources de richesse qui doivent prendre en charge le financement de la sécurité sociale, y compris éventuellement par la dette publique.

Ces éléments philosophiques (responsabilité individuelle ou collective) et économiques (priorité au « marché » ou à l'État, allègement de la contribution des entreprises ou redistribution des gains) sont mobilisés tant dans la définition des politiques publiques que dans l'élaboration de propositions de financement alternatif ou complémentaire de la part des mouvements sociaux. Nous allons donc passer en revue quelques hypothèses.

## Les enjeux du système en Belgique

Lors de sa conception dans les années 1940, la sécurité sociale était financée par des cotisations sociales (patronales et des travailleurs), dans un contexte de croissance économique soutenue et de plein emploi : tout le monde<sup>1</sup> contribue par son activité économique à la production de richesse, dont les fruits sont répartis et investis pour l'assurance et la sécurité tout au long de la vie. La sécurité sociale est gérée de manière tripartite par les parties sociales (travailleuses et travailleurs, et le patronat) et l'État. Ce système a fonctionné jusque dans les années 1970 : à ce moment, on a constaté que, grâce aux résultats de la sécurité sociale généralisée, la qualité de vie des personnes s'améliorait et que la population commençait à vieillir

<sup>1</sup> Pour les hommes, pour être plus précis.

(diminution des naissances et augmentation de l'espérance de vie). Une crise économique planétaire et l'arrivée des politiques néolibérales, avec la fin du plein emploi et la montée du chômage, ont complété le tableau.

Le système de financement initialement prévu a donc montré ses limites, constituées des tendances démographiques et de la conjoncture économique. Une intervention de l'État s'est révélée indispensable : financée sur le budget public, la *dotation d'équilibre* fournit les ressources manquantes pour permettre à la sécurité sociale de maintenir tous ses engagements. C'est notamment en situation de chômage élevé que cette dotation étatique devient plus importante : la partie du financement de la sécurité sociale assumée par les cotisations sociales est donc variable, tout comme le besoin total en ressources pour couvrir les coûts du système global.

On voit donc que la condition pour que les cotisations sociales soient suffisantes au financement de la sécurité sociale est une situation de croissance et de faible chômage. Or, dans un contexte politique qui privilégie la maîtrise de l'inflation et la réduction des dépenses publiques, le chômage a tendance à croître et la relance économique se fait en libérant des ressources privées des contraintes fiscales et assurantielles (réduction d'impôts, baisse de cotisations) ainsi qu'en encourageant les emplois à bas salaire et ceux des personnes avec de faibles qualifications. Ce genre de politiques a été mené depuis les années 1980 : les réductions de cotisations patronales pour favoriser la compétitivité (salariale) des entreprises belges, et celles des travailleurs pour augmenter le salaire-poche. D'autres politiques, qui tendent à libéraliser les formes contractuelles sur le marché de l'emploi, et notamment la prolifération des contrats « atypiques » ou non standard, ont pour effet de soustraire des ressources à la sécurité sociale qui, elle, est basée sur le présupposé de la généralisation du contrat « standard » (emploi subordonné à durée indéterminée). Ces réductions doivent être compensées par la dotation d'équilibre de l'État.

À cela, on doit ajouter que même les réformes constitutionnelles (la VI<sup>e</sup> Réforme de

l'État- 2012-2014), par le transfert aux entités fédérées des allocations familiales et d'une partie du budget de la santé, contribuent à la modification du système de financement de la sécurité sociale en le transférant des cotisations sociales aux dotations du fédéral.

La base financière de la sécurité sociale - les cotisations sociales - est ainsi mise à mal tant par des facteurs démographiques (l'allongement de l'espérance de vie) et économiques (trop faible croissance et taux de chômage trop élevé), que par des choix politiques. Une des conséquences principales en est la modification de fait, sans qu'elle fasse l'objet d'un débat de société, de la nature du système de sécurité sociale : le dispositif qui était, au départ, le résultat d'un accord entre les parties sociales (capital et travail) sur la redistribution du produit du travail, avec une participation complémentaire de la part de l'État, est en train de se transformer en dispositif de plus en plus dépendant des ressources (et, donc, des choix politiques) de l'État.

Non seulement, la sécurité sociale devient alors une variable d'ajustement budgétaire, qui peut être soumise aux politiques d'austérité, mais cette évolution facilite aussi le désengagement d'au moins une partie sociale (le capital) du pacte social, fondement du système. La préservation de ce pacte et du système de corresponsabilisation dans le financement de la sécurité sociale reste un enjeu fondamental d'orientation politique sur la longue durée.

## Modalités de financement

Nous nous concentrerons sur les éléments qui permettent de distinguer entre elles les options pour assurer le financement correct de la sécurité sociale et d'en peser la portée politique (et les difficultés de les faire adopter), sans rentrer ici dans les aspects techniques des différentes options envisageables<sup>2</sup>. À la base, les possibilités ne sont pas infinies, et les mesures spécifiques répondent de toute manière aux deux questions suivantes : Qui assume le financement : le capi-

2 On peut se référer notamment aux travaux de Patrick Feltesse.

tal ou le travail ? Par quelle voie le financement doit-il transiter : les cotisations ou les impôts ?

Les mesures pratiques sont, en général, des combinaisons des options possibles, et le résultat d'une part des rapports de force à un moment déterminé, qui fixent le degré de solidarité et d'équité du financement, et qui d'autre part doivent prendre en compte les enjeux liés à la concurrence internationale due à la globalisation, pour ne pas pénaliser les acteurs économiques belges.

### 1. Élargir la base du financement

Une faiblesse du système de financement existant est la perte d'une partie de la richesse produite qui ne contribue pas à l'effort collectif, notamment celle qui relève de la rente et de la spéculation : les revenus immobiliers, les revenus financiers, ..., sans parler de l'évasion et de la fraude fiscale. Mettre à contribution des revenus par ailleurs protégés par d'autres politiques relève d'une question de justice (fiscale) et de viabilité financière. Une première option consiste donc à prélever - sous la forme de cotisations ou d'impôts - des parties de cette richesse et l'affecter à la sécurité sociale. La base plus vaste permettrait l'application de taux de prélèvement plus faibles, et constituerait, dans l'ensemble, une contribution supplémentaire au financement de la sécurité sociale.

Les bénéficiaires de telles mesures doivent être nuancés. Nous vivons dans une économie globalisée, où la concurrence se joue au niveau transnational. Les prélèvements sur la partie des profits non réinvestis dans la production pourraient être contreproductifs, car ils exposeraient les entreprises à la concurrence fiscale entre pays, et pourraient décourager les investissements productifs et l'innovation.

### 2. Améliorer l'équité fiscale

Une réforme fiscale, visant à introduire plus de justice et d'équité, pourrait générer des recettes supplémentaires, dont une partie pourrait être affectée au financement de la sécurité sociale. Il s'agirait, bien entendu, de promouvoir la progressivité des taux d'imposition, de limiter les déductions, etc. L'efficacité de telles mesures est

cependant limitée par la volatilité des capitaux (dividendes qui partent à l'étranger, existence des paradis fiscaux, concurrence fiscale entre pays). D'autres variantes envisagent des prélèvements sur la TVA, donc sur la consommation, ce qui permettrait à nouveau d'élargir la base de financement et, moyennant une réduction des cotisations patronales en échange d'une augmentation de la TVA, une meilleure compétitivité sur les prix.

### 3. Élargir la base des cotisations

Ici, il existe des mesures de signe opposé. À partir du constat du vieillissement de la population, la durée du travail est prolongée, en repoussant l'âge de la retraite. De cette manière, les travailleur.euse.s cotisent plus longtemps. D'un autre côté, on peut envisager des mesures qui encouragent la création de nouveaux emplois, la transformation des contrats non standard, précaires, ou de « faux indépendants » en emplois stables (ou, en alternative, trouver la manière de les mettre à contribution), et la réduction collective du temps de travail, sans perte salariale, avec embauche compensatoire et sans augmentation de la productivité.

Le premier type de mesures a deux limites. En premier lieu, il ne prend pas en compte la réduction progressive de la base due à la prolifération des contrats non standard (travailleur.euse.s qui ne cotisent pas) et au chômage involontaire. En deuxième lieu, il ne considère que l'allongement de l'espérance de vie, mais sous-estime l'état d'épuisement des travailleur.euse.s à la fin d'une carrière. Et il ne s'agit pas uniquement de la problématique de la pénibilité de nombreux métiers (qui est une évidence), mais aussi de la progressive dégradation du travail en général, soumis à des impératifs croissants de productivité, de flexibilité et d'intensification, qui produisent une augmentation des maladies professionnelles et des souffrances psychosociales, et, donc, d'épuisement précoce.

Le deuxième type de mesure nécessite par contre un compromis social très important : la reconnaissance des disparités sociales qui se sont accumulées au cours des quarante dernières années et l'échec des politiques orientées à sou-

tenir l'offre. Le financement de la sécurité sociale serait donc le produit indirect de politiques économiques et de l'emploi.

un rôle super partes de la part de l'État, de garantie de l'intérêt général.

## L'importance de la concertation sociale

Nous avons fait exprès, dans ce qui précède, de mélanger cotisations et impôts, le but étant de clarifier les sources et les enjeux politiques des différentes modalités de financement. Dans les faits, ce n'est pas la même chose. Le modèle basé sur les cotisations est complètement centré sur l'emploi producteur de valeur ajoutée, et nécessite (ou bénéficie d') une concertation sociale forte, car il est question de la répartition de cette valeur ajoutée. Le modèle basé sur l'impôt passe par la médiation de l'État.

D'un point de vue du financement, les deux modèles ont des limites - le premier n'est viable qu'à certaines conditions (économique et démographiques) sur lesquelles il n'a pas de maîtrise, le deuxième fait (potentiellement) de la sécurité sociale une variable d'ajustement, au même rang que toute autre politique publique. Et le financement de la sécurité sociale est et reste aussi une question de rapports de force autour de la répartition de la valeur ajoutée et de la richesse en général.

Le système basé sur les cotisations a l'avantage de rendre explicite ce conflit, et de le cadrer de manière transparente dans la concertation sociale. Le système basé sur les impôts nécessite

## Conclusions

Au-delà des modalités pratiques afin d'assurer son financement, il est important de comprendre quels sont les enjeux de société qui fondent le débat autour de la sécurité sociale. Il faut pouvoir décrypter les discours qui présentent la sécurité sociale comme un coût et son système de financement comme non-viable. La sécurité sociale est un bien commun, qui sert à assurer contre les risques et permettre une vie décente à toute une population, dans un esprit de solidarité entre qui a plus et qui a moins, entre les générations, entre qui est actif.ve dans la production de la plus-value, qui ne l'est pas encore et qui ne l'est plus.

Le coût de la sécurité sociale varie avec le vieillissement de la population. Mais ce qui pose vraiment problème, ce qui fait l'objet de choix politiques et sociaux se situe du côté des recettes, du financement. Ce sont les politiques de défiscalisation et de réduction des cotisations, les politiques qui provoquent une augmentation du chômage, ainsi que celles qui permettent la démultiplication des formes contractuelles non soumises à cotisation qui réduisent le budget disponible pour le financement. Enfin, ce sont les politiques permettant à certaines formes de richesses de se soustraire à la contribution à la sécurité sociale qui font que le budget disponible en résultant est insuffisant. ■

## Pour aller plus loin

Patrick FELTESSE et Pierre REMAN (dir. de), *Comprendre la sécurité sociale. Pour la défendre*. Bruxelles, Couleur livres-Formation Éducation Culture-Fondation Travail-Université, 2006.

Dossier « Investissez dans les paradis sociaux », *L'Esperluette*, n° 93, juillet-septembre 2017, notamment les articles signés par Patrick FELTESSE, pp. 8-12.

Philippe POCHETTE et Pierre REMAN, « La sécurité sociale en Belgique : entre régionalisation et européanisation », *Lien social et Politiques - RIAC*, n° 56 : *Le fédéralisme social. Les défis de la gouvernance à niveaux multiples*, Automne 2006, pp. 89-102.



# 6 CONCLUSIONS

Par Christian KUNSCH – président du MOC

**P**arler de la Sécurité sociale, ce n'est pas neuf. Au MOC, nous sommes conscients de l'importance de la Protection Sociale, une des conquêtes sociales majeures du monde du travail que nous finançons collectivement et solidairement et qui doit nous éviter de basculer dans la précarité lorsqu'un événement survient dans notre vie, comme la perte de son emploi, la maladie, la vieillesse, ...

Il existe cependant un déficit d'information au sein de la population qui devient de ce fait perméable aux attaques dont la sécurité sociale est victime. Pour les néo-libéraux, la sécurité sociale n'est plus finançable, elle est un poids pour la compétitivité de nos entreprises, un boulet pour notre économie, pas assez sélective et incitative à reprendre ou rechercher un travail, ... ; d'où les propositions qui entendent limiter dans le temps la perception d'allocations sociales, voire exclure de plus en plus d'allocataires, comme les jeunes privés d'allocations d'insertion, les femmes n'ayant plus de valorisation de « crédits-temps », ... La sécurité sociale, ce « Chef d'œuvre en péril », est devenue une variable d'ajustement budgétaire du gouvernement fédéral qui entend diminuer sa couverture au profit d'un recours accentué au marché, à la privatisation.

La nouvelle loi de financement de la sécurité sociale va dans le sens d'une diminution de la couverture sociale puisqu'en cas de déficit, les interlocuteurs sociaux devront proposer au gouvernement des mesures d'économie,

sans pouvoir toucher à son financement. Or, ne l'oublions pas, la sécurité sociale reste un système de protection sociale financé très majoritairement par les cotisations sociales prélevées sur les rémunérations, ce qui fait que nous pouvons légitimement assimiler ces cotisations à un salaire différé.

Dans ce contexte, la journée d'étude organisée conjointement par le CIEP et les Équipes populaires, est dans un continuum de réflexions et de débats. Pour rappel, deux exemples récents parmi d'autres :

- la semaine sociale du MOC de 2015 qui lançait la campagne « Protection sociale pour tous » menée par les syndicats, les mutualités, des ONG comme le CNCD 11.11.11 et WSM- Solidarité Mondiale et la société civile ;
- l'action lancée par le MOC en 2016 au sujet des pensions sous le thème « Stop aux contre-vérités » du gouvernement fédéral et qui soulignait le faible niveau des pensions, les inégalités entre les femmes et les hommes, le mirage des pensions complémentaires pour la majorité des travailleuse.s, et concluait qu'une amélioration des pensions était finançable.

Collaboration tout à fait intéressante et fructueuse entre le CIEP-MOC et les Équipes populaires, la campagne « Sécu Wars » nous incite à « Investir dans les paradis sociaux »... et non a contrario dans les paradis fiscaux ! L'actualité des « Paradise papers », après les « Panama papers », le « Lux leaks », « Swiss leaks » est

éclairante et interpellante par la répétition des scandales financiers. Ces épisodes du mauvais feuilletton de l'évasion et de la fraude fiscale, donnent un écho particulier à cette campagne. Le mouvement a raison de remettre « cent fois l'ouvrage - de l'importance de la protection sociale - sur le métier ». Cette campagne « Sécu Wars » entend sensibiliser des publics qui peuvent être moins au fait de la sécurité sociale : par exemple, les jeunes, les personnes exclues des allocations, les nombreuses victimes des politiques de régression sociale, ... C'est pourquoi des outils comme le jeu vidéo « Sécu Wars » et le jeu de cartes spécifique ont été conçus en complément des dossiers plus traditionnels publiés dans « L'Esperluette » du CIEP et « Contrastes » des Équipes populaires. Nous espérons que ces outils permettront de se réapproprier la sécurité sociale et de faire progresser la connaissance que nous en avons.

La journée a permis également de présenter et de débattre de questions directement liées à la protection sociale et à son financement comme le « salaire à vie », le leurre des « Flexi jobs » qui ne proméritaient aucun droit en Sécurité sociale !, ..., autant de thèmes à reprendre dans les débats que nous organiserons durant la campagne. Elle a été ludique, créative, participative et annonce une campagne « Investissez dans les paradis sociaux » dynamique.

En parallèle, dans le cadre de la préparation des élections législatives qui auront lieu en mai 2019, le MOC lance une réflexion sur des revendications basculantes. Au moins l'une d'elle concernera la Sécurité sociale, ses prestations, son financement. Nous entendons peser dans cette campagne, apporter notre pierre à l'édifice d'un changement radical de politique parce que les alternatives à la politique d'austérité néolibérale existent ! ■

***Changeons de cap, osons un monde plus solidaire !***



# Bibliographie non exhaustive sur la sécurité sociale

## Articles et dossiers

- ARCQ Étienne et REMAN Pierre, « Les interlocuteurs sociaux et la modernisation de la sécurité sociale », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°1508-1509, 1996/3 (en ligne) [www.cairn.info/resultats\\_recherche.php?send\\_search\\_field=Chercher&searchTerm=%C3%A9ducation+populaire+%C3%A0+la+s%C3%A9curit%C3%A9+social e&searchIn=all](http://www.cairn.info/resultats_recherche.php?send_search_field=Chercher&searchTerm=%C3%A9ducation+populaire+%C3%A0+la+s%C3%A9curit%C3%A9+social e&searchIn=all)
- de FOY Marian et PATERNOTTE Valéry, « La sécu en Belgique : Des hauts et débats » (1/3), *Financité*, 29 novembre 2017 (en ligne) [www.financite.be/sites/default/files/references/files/la\\_secu\\_en\\_belgique\\_des\\_hauts\\_et\\_debats\\_1\\_3\\_rev.pdf](http://www.financite.be/sites/default/files/references/files/la_secu_en_belgique_des_hauts_et_debats_1_3_rev.pdf)
- de FOY Marian et PATERNOTTE Valéry, « La sécu en Belgique : Repenser les termes du débat » (2/3), *Financité*, 29 novembre 2017 (en ligne) [www.financite.be/sites/default/files/references/files/la\\_secu\\_en\\_belgique\\_repenser\\_les\\_termes\\_du\\_debat\\_2\\_3\\_rev2.pdf](http://www.financite.be/sites/default/files/references/files/la_secu_en_belgique_repenser_les_termes_du_debat_2_3_rev2.pdf)
- de FOY Marian et PATERNOTTE Valéry, « Le monde selon Bernard Friot en débat » (3/3), *Financité*, 29 novembre 2017 (8p) (en ligne) [ww.financite.be/sites/default/files/references/files/le\\_monde\\_selon\\_bernard\\_friot\\_en\\_debat\\_3\\_3\\_rev.pdf](http://www.financite.be/sites/default/files/references/files/le_monde_selon_bernard_friot_en_debat_3_3_rev.pdf)
- DELVAUX Joëlle, « La sécurité sociale a 70 ans : Un chef d'œuvre en péril », *En Marche*, 18 décembre 2014 (en ligne) [www.enmarche.be/politique/securite-sociale/la-securite-sociale-a-70-ans-un-chef-d-uvre-en-peril.htm?lng=fr](http://www.enmarche.be/politique/securite-sociale/la-securite-sociale-a-70-ans-un-chef-d-uvre-en-peril.htm?lng=fr)
- DI PRIMA Corentin, « L'allocation universelle, une régression sociale », *Le Soir*, 19 octobre 2017 (en ligne) <http://plus.lesoir.be/120176/article/2017-10-19/lallocation-universelle-une-regression-sociale>
- DUFRESNE Anne et LETERME Cédric, Dossier : *Le revenu universel - (I) Origines et histoires*, Gresea, 19 août 2018 (en ligne) [www.gresea.be/Le-revenu-universel](http://www.gresea.be/Le-revenu-universel)
- FAES Sandro, « Tout comprendre sur le revenu universel en 7 questions », *RTBF*, 3 janvier 2017 (en ligne) [www.rtbef.be/info/societe/detail\\_tout-comprendre-sur-le-revenu-universel-en-7-questions?id=9493306](http://www.rtbef.be/info/societe/detail_tout-comprendre-sur-le-revenu-universel-en-7-questions?id=9493306)
- LISMOND-MERTES Arnaud, « Salaire garanti : Une fausse bonne idée ? », *Ensemble*, n°88 - Septembre 2015, pp. 52-57 (en ligne) [www.asbl-csce.be/journal/Ensemble88emploi53.pdf](http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble88emploi53.pdf)
- LISMOND-MERTES Arnaud et MARTENS Yves (CSCE), Dossier : « Revenu de base », *Ensemble*, n°97, Septembre 2018 (en ligne) [ww.asbl-csce.be/index.php?option=com\\_content&task=view&id=3&Itemid=7](http://ww.asbl-csce.be/index.php?option=com_content&task=view&id=3&Itemid=7)
- MASUY Rodolphe, « Revenu universel de base, est-ce crédible ? », *Plusmagazine*, 2 mai 2018 (en ligne) <https://plusmagazine.levif.be/droit-et-argent/revenu-universel-de-base-est-ce-credible/article-normal-834501.html>
- STASSART Mathieu, « Un monde sans sécurité sociale », *En Marche*, 16 novembre 2017 (en ligne) [www.enmarche.be/politique/securite-sociale/un-monde-sans-securite-sociale.htm?lng=fr](http://www.enmarche.be/politique/securite-sociale/un-monde-sans-securite-sociale.htm?lng=fr)

## Sources officielles

Cour des Comptes, Cahier 2017 relatif à la sécurité sociale : *Gestions globales et institutions publiques de sécurité sociale, Rapport de la Cour des comptes transmis à la Chambre des représentants*, Octobre 2017  
(en ligne) [www.ccrek.be/docs/2017\\_32\\_Cahier2017SecuriteSociale.pdf](http://www.ccrek.be/docs/2017_32_Cahier2017SecuriteSociale.pdf)

Service Public Fédéral, La sécurité sociale : *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir*, SPF Sécurité Sociale, Juin 2017 (en ligne) [https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/alwa-0617-fr\\_o.pdf](https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/alwa-0617-fr_o.pdf)

## Autres sources (thèses, mémoires, associations, asbl, ...)

AMROUS Yasmina, *Le revenu universel : Un concept qui pourrait diminuer le phénomène des travailleurs pauvres*, Université Catholique de Louvain, Mémoire, 2016-2017 (en ligne) [https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A191629/datastream/PDF\\_01/view](https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A191629/datastream/PDF_01/view)

Commission des Outils d'Évaluation pour les Humanités générales et technologiques, *Comprendre la sécurité sociale-3e degrés*, Juin 2013 (en ligne) [www.enseignement.be/download.php?do\\_id=8402](http://www.enseignement.be/download.php?do_id=8402)

CORNET Cécile, *Sécurité sociale : Fonctionnement et chiffres de case*, Bruxelles, Formation des formateurs, FEC, 20 juin 2016 (en ligne) [www.fecasbl.be/images/ouils/FonctionnementSimplifieS\\_cu.pdf](http://www.fecasbl.be/images/ouils/FonctionnementSimplifieS_cu.pdf)

MEULDERS Danièle et PLASMAN Robert, *La sécurité sociale en Belgique : Caractéristiques et défis*, Département d'Économie appliquée de l'Université Libre de Bruxelles - DULBÉA, Thèse, 13 octobre 2005 (en ligne) <http://homepages.ulb.ac.be/~rplasma/s%E9cu.pdf>

Avec le soutien



de Mouvement Social, sclr

Editeur responsable : Virginie DELVAUX, chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles - 12/2018/mht- DCL